PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 390 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 740 564 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL POUR L'ENTREPOSAGE D'UN CAMION DE POMPIERS

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## PRENEZ AVIS QUE:

Le « Règlement numéro 390 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 740 564 \$ pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers » a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 19 MARS 2024 :
- Dépôt du projet de règlement le 19 mars 2024;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 8 AVRIL 2024 :
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 21 MAI 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Adrien situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien, province de Québec, JOA 1CO.

Donné à Saint-Adrien, ce 23 mai 2024.

MARYSE DUCHARME

Directrice générale et greffière-trésorière